

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Mireille Aubert et consorts – Le jazz et les musiques actuelles sont-ils des arts mineurs ?

Rappel

A la rentrée 2014, une jeune fille étudiant le violon depuis six ans à l'Ecole de jazz et de musiques actuelles (EJMA), située au Flon à Lausanne, a été contrainte de quitter son collège, son école de musique et son professeur pour bénéficier du cursus du programme musique-école au collège de l'Elysée et au Conservatoire de Lausanne dont le jury a reconnu le niveau musical.

Depuis la rentrée scolaire 2005, la structure musique-école permet de faciliter la formation musicale classique des élèves depuis la 5^e Harmos (8-9 ans) jusqu'à la fin de la 11^e année Harmos (15-16 ans). Des allègements scolaires sont ainsi accordés, permettant aux élèves enclassés obligatoirement au collège de l'Elysée de fréquenter assidûment le Conservatoire de Lausanne plus de dix heures par semaine.

Les objectifs de la structure sont d'offrir aux jeunes talents la possibilité de conjuguer le parcours scolaire normal et les études musicales extrascolaires approfondies afin de véritablement pouvoir, le moment venu, choisir entre les études de musique professionnelle ou d'autres directions. Il s'agit également de donner aux établissements scolaires concernés une identité forte dans le domaine de la formation scolaire et musicale, au moyen de la structure musique-école.

Après le sport et la danse, il manquait la musique pour assurer une équité entre les jeunes. Equité pas vraiment puisque le monopole du projet a été attribué au Conservatoire de Lausanne, quand bien même l'EJMA possède également des classes pré-HEM (Haute école de musique), exigence obligatoire pour prétendre à intégrer la structure. Il faut ajouter que l'EJMA est la seule école du canton de Vaud à avoir été reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour l'enseignement jazz pré-HEM.

Le jazz et les musiques actuelles sont-ils des arts mineurs ?

L'EJMA, fréquentée par près de mille élèves, reconnue au niveau européen comme une fourmilière de jeunes espoirs, dont un nombre important de professeurs sont des musiciens talentueux, mérite également de pouvoir offrir à ses meilleurs éléments la possibilité de conjuguer musique et scolarité. Actuellement, près de dix élèves de l'EJMA souhaiteraient intégrer cette structure.

J'ai donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante :

Pourquoi l'EJMA n'a-t-elle pas été associée à la structure musique-école ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour sa réponse que j'attends avec intérêt.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Mireille Aubert et 33 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Le rapprochement entre la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), le Conservatoire de Lausanne (CL) et l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA) en vue de la création d'une nouvelle institution, qui réunit sous un même toit l'enseignement professionnel et non professionnel de la musique classique, du jazz et des musiques actuelles, est aujourd'hui une réalité.

Cette nouvelle réalité institutionnelle et pédagogique permettra à la structure musique-école – actuellement réservée aux élèves du Conservatoire – de s'ouvrir également aux élèves de l'EJMA et, partant, aux élèves non professionnels de jazz et de musiques actuelles. Les modalités pratiques seront précisées prochainement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 décembre 2015.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean